



Règlement informatique au Collège et au Lycée

L'utilisation des ressources informatiques et numériques du collège et du lycée est soumise au respect des règles essentielles de la déontologie informatique et des bons usages communs.

Chaque utilisateur s'engage à les respecter et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs, sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa personnalité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site condamnable (hacking, cracking, pornographique, révisionniste, raciste...) .
- d'utiliser des logiciels piratés.

D'une manière générale chaque utilisateur s'interdit de se livrer à une activité qui serait préjudiciable au bon fonctionnement du réseau (introduction de virus, dégradation du matériel,)

◆ Législation :

L'utilisation des ressources informatiques du Collège et Lycée est soumise aux lois en vigueur dont les principales sont :

- loi 88-19 du 5 janvier 1988 sur la fraude informatique
- loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite "Informatique et libertés "
- loi 92-597 du 1er juillet 1992 sur la propriété intellectuelle
- loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et autre mode de communication
- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989
- Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986
- loi 90-615 du 13 juillet 1990, qui condamne toute discrimination (raciale, religieuse ou autre)
- le nouveau Code Pénal pour les articles sur les atteintes à la personnalité et aux mineurs.
- 1^{er} Août 2006 : projet de loi qui redéfinit les droits d'auteurs dans la société de l'information .

Toute utilisation d'Internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève (orientation).

◆ Messageries

L'accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique. En revanche, une adresse personnelle, une causerie -chat- n'entrent pas dans le cadre pédagogique.

◆ Téléchargement de logiciels

Afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, il est interdit de télécharger des logiciels ou des plug-ins (modules d'extension de programmes).

◆ Droit et droit d'expression

Les utilisateurs du réseau jouissent d'une liberté d'expression qu'ils exercent en respectant le principe de la transparence. Qu'ils soient majeurs ou mineurs, ils assument la responsabilité de tous leurs écrits.

Le directeur de publication est le chef d'établissement. C'est lui qui assure la responsabilité juridique de toute publication dans l'établissement scolaire.

Toute diffusion de travaux sur le web doit respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'individu, comprenant :

- Le droit de propriété, y compris intellectuelle.
- L'installation et la reproduction d'une oeuvre sur site suppose l'autorisation du titulaire des droits d'auteurs.

L'utilisation des ressources informatiques du Lycée est soumise aux dispositions inscrites au règlement intérieur de l'établissement et concernant notamment :

- l'accès aux locaux et les consignes d'utilisation du matériel
- la publication d'information (Web, messagerie électronique, forum...)
- les opérations suivantes, qui sont du ressort exclusif des administrateurs informatiques :
 - installation et configuration d'équipements sur le réseau
 - installation de tout logiciel ;aménagement de points d'accès aux réseaux (extensions, routeurs...)
 - gestion des comptes utilisateurs et des ressources.

Des sanctions seront envisagées dans le cas du non respect de la loi, du règlement ou du cadre pédagogique qui définit et encadre l'utilisation des ressources en ligne.

C.Sireyzol-Taron
Professeur-Documentaliste